

## **Règlement du Défi 24H Back-Yard JSP Marcoussis 2027**

### **Article 1 – Organisation**

L'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Marcoussis organise le « Défi 24H Back-Yard JSP Marcoussis » le samedi 27 mars 2027 au Centre d'Incendie et de Secours de Marcoussis.

Cette manifestation est une course pédestre d'endurance inspirée du concept de la Back-Yard Ultra.

### **Article 2 – Conditions de participation**

La course est ouverte :

- aux personnes âgées de 18 ans et plus ;

Chaque participant devra fournir :

- un PPS valide le jour de la course ou une licence sportive conforme à la réglementation en vigueur ;
- les documents demandés lors de l'inscription ;
- le paiement des droits d'inscription.

Ces informations seront nécessaires au retrait des dossards, en cas de dossier incomplet, l'organisation se réserve le droit de refuser toute l'inscription.

### **Article 3 – Principe de l'épreuve**

Le parcours est une boucle d'environ 6,7 kilomètres.

Un départ sera donné toutes les heures.

Pour rester en course, chaque participant devra :

- terminer sa boucle avant la fin de l'heure en cours ;
- être présent dans la zone de départ à l'heure exacte du nouveau départ.

Tout participant :

- hors délai ;
- absent au départ ;
- ayant abandonné ;

sera immédiatement éliminé.

La durée maximale de l'épreuve est fixée à 24 heures.

#### **Article 4 – Classement**

Le vainqueur sera le dernier participant encore en course.

Si plusieurs participants terminent la dernière boucle de la 24ème heure, le classement sera établi selon le temps réalisé sur cette dernière boucle.

Les décisions de l'organisation sont sans appel.

#### **Article 5 – Matériel obligatoire**

Chaque participant devra disposer :

- d'une tenue adaptée aux conditions météorologiques ;
- d'une réserve d'eau personnelle ;
- d'un téléphone portable chargé avec le numéro de l'organisation

À partir de 21h00 et jusqu'au lever du jour :

- lampe frontale ;
- couverture de survie ;
- veste imperméable.
- Gobelet et bol

L'organisation pourra contrôler ce matériel à tout moment.

#### **Article 6 – Sécurité**

Les participants s'engagent à respecter :

- les consignes des organisateurs ;
- les bénévoles ;
- les signaleurs ;
- les services de secours.

Tout comportement dangereux pourra entraîner l'exclusion immédiate.

En cas de conditions météorologiques exceptionnelles ou de risque pour la sécurité, l'organisation pourra modifier, neutraliser ou arrêter l'épreuve.

L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité ou pour non-respect de ce règlement, d'arrêter un participant.

L'accès au centre de secours sera interdit, hors zone dédiées. En cas de non-respect des zones autorisé, le participant pourra être exclu de la course.

#### **Article 7 – Respect de l'environnement**

Les participants s'engagent à :

- ne jeter aucun déchet sur le parcours ;
- respecter les espaces naturels traversés ;
- utiliser les zones prévues pour les déchets.

Toute infraction pourra entraîner une pénalité ou une exclusion.

#### **Article 8 – Assistance et ravitaillement**

Une zone de ravitaillement sera mise à disposition par l'organisation.

Les participants peuvent disposer d'une assistance personnelle dans les espaces prévus à cet effet.

Toute assistance en dehors des zones autorisées sera être interdite.

Des sanitaires et douches seront mis à disposition au sein du centre de secours de Marcoussis.

#### **Article 9 – Assurance et responsabilité**

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile.

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité et reconnaît être apte physiquement à pratiquer une activité d'endurance.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas :

- de perte ou de vol d'effets personnels ;
- d'accident résultant du non-respect du règlement ;
- d'abandon volontaire.

#### **Article 10 – Droit à l'image**

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisation à utiliser les photographies et vidéos prises durant l'évènement pour sa communication, sans contrepartie financière.

#### **Article 11 – Acceptation du règlement**

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le non-respect de celui-ci pourra entraîner l'exclusion de l'épreuve sans remboursement.

Le.....

A.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

